mènent sur le terrain grammatical une discussion dont deux communications importantes n'ont pas épuisé la matière.

IV.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1937.

La *Société de linguistique de Paris* a été conviée à cette séance, qui a eu lieu dans l'amphithéâtre Turgot, obligeamment prêté par la Sorbonne.

La séance est présidée par M. P. DE LABRIOLLE, assisté des administrateurs des deux Sociétés : MM. J. MAROUZEAU et A. MIRAMBEL.

Membres présents. — MM. E. Albertini, Andriantsilaniarivo, J. Bayet, Mme E. Bazin-Foucher, MM. A. Bazouin, E. Benveniste, H. Bernès, H. Berthaut, J. Bloch, A. Boulanger, A. Bourgery, P. Boyancé, Ch. Bruneau, V. Buescu, J.-G. Cahen, E. Carrette, F. Cauët, P. Chantraine, M. Chassagnol, M. Cohen, P. Collinet, P. Cornu, J. Cousin, R. Curiel, A. Dain, J. Damourette, S. Delacroix, H. Desgranges, J. Desjardins, N. Dupire, R. Durand, M. Durry, A. Ernout, L. Ferté, A. Fouilhé, Mlle A. Freté, MM. A. Froidevaux, J. Gagé, E. Garreau, M. Gautreau, A. Giffard, U. Gonzalez de la Calle, Mlles A. Guillemin, E. Guittet, Mme Jalifier, Mlle Y. James, MM. R. Laborderie, P. de Labriolle, Lafaix, Mme P. Laurent-Schwob, MM. M. Lavarenne, H. Leneveu, J.-Ph. Lévy, H. Lévy-Bruhl, E. Lochner, A. Loyen, D. Macréa, Mlle A.-M. Malingrey, MM. J. Marouzeau, J. de Mayol de Lupé, E. Mossé, P. Noailles, R. Noiville, Ch. Parain, Mlle H. Pétré, MM. L. Pichard, E. Pichon, A. Piganiol, A. Pinaud, G. de Plinval, O. Roman, R. Roux, M. de Saint-Genès, Ch. Samaran, A. Sauvageot, Mmes M.-L. Sjœstedt-Jonval, N. Stchoupak, Mlle A. Tachauer, MM. R. Toussaint, J. Vendryes, Mlle H. Wuilleumier, M. J. Zeiller.

Assistent en outre à la séance une soixantaine d'invités des deux Sociétés.

Communications du Bureau.

M. P. DE LABRIOLLE, président, souhaite en quelques mots la bienvenue à la Société de linguistique, en remerciant ses membres d'être venus si nombreux à l'appel de la Société des Études latines.

M. A. MIRAMBEL présente les excuses de M. Colin, président de la Société de linguistique, empêché, et remercie la Société des Études latines de l'accueil fait aux linguistes, qui se réjouissent de voir que les tâches énormes de la philologie ne détournent pas de la linguistique les représentants du latin.

M. J. Marouzeau expose brièvement les raisons qui l'ont amené à prendre l'initiative de cette réunion.

La linguistique doit beaucoup au latin, qui, tant par le rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'indo-européen que par sa situation à l'origine de la descendance romane, a largement contribué à fonder la méthode comparative ; le latin ne doit pas moins à la linguistique, dont le développement a conduit à renouveler les études grammaticales et les conceptions mêmes de la philologie. Depuis une génération, les meilleurs travaux de philologie latine ont été inspirés par la linguistique, sinon réalisés par des linguistes. Le nom et l'œuvre d'Antoine Meillet, qui fut l'animateur de la Société de linguistique, et qui encouragea la fondation de la Société des Études latines, dont il a été le président, symbolisent l'union bienfaisante des deux disciplines et la confraternité des deux Sociétés. La réunion d'aujourd'hui serait selon son cœur.

— Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit de cette séance, M. Marouzeau invite la Société à évoquer la mémoire de trois de ses membres les plus éminents qui ont été récemment frappés par la mort : René Cagnat, Paul Thomas, Daniel Barbelenet. A chacun d'eux une notice sera consacrée dans la *Revue*.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. E. Benveniste analyse *la notion d' « héritier »*, telle qu'elle est exprimée en latin par le terme *heres*. Entre lat. *heres* et gr. χήρος « privé (d'un parent) », de même que entre got. *arbi* « héritage » et lat. *orbus*, gr. ὀρφανός, on a depuis longtemps relevé — sans l'interpréter correctement — une correspondance qui associe l'état d' « orphelin » à celui d' « héritier ». Pour comprendre cette relation, il faut penser à la structure de la « grande famille » patriarcale. Tant que cette structure subsiste, il ne peut y avoir d'héritage : le fils qui a perdu son père n'est qu'un « orphelin » voué à un sort misérable. Mais, quand la grande famille se scinde en familles séparées, la mort du père fait de l' « orphelin » un « héritier ».

— M. J. Vendryes insiste sur le témoignage du celtique (irl. *orbe*), dont l'accord avec celui du germanique (got. *arbi*) signale une évolution qui serait caractéristique de l'indo-européen occidental.

— M. Giffard fait remarquer que le texte de la Loi des XII Tables (5, 4 : si intestato moritur, cui heres suus nec escit, adgnatus proximus familiam habeto) ne donne pas le titre de *heres* à l'*agnatus proximus*, c'est-à-dire au frère consanguin du mort, et qu'elle lui reconnaît seulement le droit de se mettre en possession (*habere*) de la *familia*. Il note, de plus, que le texte parle de la *familia*, et non de l'*heredium*, terme qu'employait la Loi pour désigner l'*hortus* ou les *bina jugera* concédés par Romulus à ses hommes et à leurs hoirs. La Loi ne donne expressément le

nom de *heres* qu'au *suus* du mort, c'est-à-dire à chacun des orphelins qui ont vécu sous sa puissance, dans sa maison, et qui peuvent continuer à y vivre après son décès (*consortium*).

Ainsi le sens du mot *heres*, dans le seul passage de la Loi des XII Tables où il se trouve, est en accord avec le sens primitif du mot tel qu'il a été dégagé par M. Benveniste. Cette démonstration d'un linguiste ouvre aux historiens du droit des perspectives nouvelles, notamment sur la nature de l'*heredium*.

II. — M. A. Ernout établit que, à l'origine, le latin ne possédait pas de termes propres pour désigner les notions d'*allaiter* et de *sevrer*. Les premiers termes qui apparaissent sont des adjectifs à forme de participes présents : *lactans* et *lactens*, ayant même sens et même valeur, et qui se disent aussi bien de l'enfant qui tette que de la mère qui allaite. Sur ces participes ont été créés ensuite des verbes : *lactō*, *-ās*, transitif, et *lacteō*, *-ēs*, intransitifs. Sur *lactō*, les traducteurs de la Bible ont créé un composé *ablactō* pour traduire ἀπογαλακτίζω ; et l'on voit apparaître également à basse époque *dēlacto* et *allactō* (ce dernier attesté par un exemple unique). Ni *dēlacto* ni *allactō* n'ont survécu, malgré leur emploi fréquent dans la langue de l'Église, le peuple continuant à employer pour désigner la notion de « sevrer » des expressions composées, comme *a lacte depellere*, *separare*, *auferre ;* par contre, *allactō*, qui rentrait dans une catégorie florissante en bas-latin, celle des composés en *all-* (type *allentāre*, *allevāre*, *alleviāre*, *alligāre*, *allumināre*, etc.), est bien attesté dans les langues romanes. En français, sur le domaine occupé par les Francs, s'est d'abord implanté un substitut germanique de *separare* (*seperare*), *espanir*, issu du francique *spannjan*. Ce n'est qu'au moment où ce verbe, pour des raisons qui nous échappent, est sorti de l'usage que l'on voit se répandre des formes comme *sevrer*, ou *trier*, *détrier*, *étrier*.

L'histoire de ces formes met en lumière le caractère artificiel du vocabulaire des traductions — surtout des traductions de textes sacrés, et par conséquent intangibles ; et la substitution de *sevrer* à *espanir* n'est pas non plus sans intérêt pour la théorie des « substrats ».

— M. Giffard se demande si la pratique de sevrer comportait chez les Romains une intervention caractéristique, à un âge fixé et dans des conditions déterminées, ou si, comme il arrive dans certains pays, il y avait passage insensible de l'allaitement à l'alimentation commune.

— M. E. Pichon, médecin et linguiste, se plaît à poursuivre jusque dans les temps modernes l'histoire des notions et des mots tracée si magistralement par M. Ernout.

Chez nous, il y a quelque quarante ans, *sevrer* était une opération brusque et radicale. Avant le sevrage, l'enfant, au sein, ne s'alimentait que de lait ; sevré, il était mis brusquement à une alimentation toute

différente. Aujourd'hui, d'une part, on passe moins brusquement d'un régime à l'autre ; d'autre part, avec la progression des allaitements artificiels, il arrive souvent que le passage du sein au biberon soit bien antérieur à l'introduction dans le régime d'aliments autres que le lait, que les médecins appellent *ablactation*. Il en résulte que le mot *sevrer* ne répond plus à une notion nette, et que les mères et soignantes en arrivent à l'employer dans des sens variés. Menacé dans sa vitalité, en ce qui concerne la puériculture, il est tout prêt à subir une sorte de glissement sémantique, qui l'amène à exprimer l'idée de ces séparations affectives qui tiennent une si grande place dans les conceptions psychologiques d'aujourd'hui.

— M. J. Marouzeau ajoute quelques considérations générales sur l'indigence du vocabulaire que présentent certaines langues spéciales. En français même, *allaiter* est un mot savant, et dans le parler courant, même dans les milieux où la pratique du sevrage s'est conservée, c'est à des périphrases qu'on a recours d'ordinaire pour exprimer les notions dont M. Ernout a montré qu'elles étaient dépourvues en latin même d'expression directe.

V.

SÉANCE COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE ROMAND

La séance du mois de mai a été fixée au 15 mai de façon à coïncider avec la séance semestrielle du *Groupe Romand* et avec une excursion-congrès organisée en Suisse allemande.

Le programme de la réunion comportait la visite de la ville de Bâle et du site romain d'Augst (Augusta Rauricorum), avec une séance commune aux deux Sociétés, à laquelle ont été présentées des communications de M. F. Stähelin sur *l'histoire de la colonie d'Augst*, et de Mlle E. Bréguet sur *les élégies de Sulpicia*.

Participaient à l'excursion, du côté français, une quarantaine de membres de la Société, auxquels s'étaient joints une trentaine d'étudiants de la Sorbonne, invités grâce à une libéralité du Recteur de l'Académie et du Doyen de la Faculté, ainsi qu'une dizaine d'étudiants lyonnais ; du côté suisse, vingt-cinq membres et une trentaine d'étudiants des Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Le compte-rendu détaillé de l'excursion figurera dans le prochain fascicule de cette *Revue*.